



**PROCES VERBAL**  
**de la réunion du**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 8 avril 2015 à 19h00**  
**(Salle des fêtes de Septmoncel)**

**PRESENTS :** Raphaël Perrin, Yves Poète, Françoise Casagrande (suppléant de Bernard Fellmann), Claude Mora, Jean-Jacques Baroni, Josette Piers, Christophe Masson, Daniel Grenard, Michel Colomb, Francis Moricheau, Jean-Yves Comby, Jean-Marc Rubat du Merac, Anne-Christine Donze, Isabelle Dunod, Jacques Lançon, Patricia Ville, Isabelle Heurtier, Eliane Grenard, Véronique Beaud, Annie Mayet, Jean-François Demarchi, Alain Thevenon, Christian Fournier, Nicole Pedroletti, Alain Duraffourg, Laurent Plaut, Bruno Dutel, Roland Demange, Francis Lahaut, Nadia Lahu, Alain Mouret, Alain Waille, Pierre Gresset, Déborah Baroni, Elisabeth Arbez-Carme, Claudie Pillard, Daniel Monneret, Antoinette Pernot, Michel Meynier, Frédéric Ollitrault, Jean-Daniel Maire, Alain Blondet, Bernard Mutin, Daniel Jacquenod,

**EXCUSES :** Monique Lanaud, Bernard Fellmann, Jean-Louis David, Alexandre Stephan, Thierry Grenard, Philippe Passot, Jérôme Grenard, Jean-Paul Bernasconi, Roger Morel-Fourrier, Nelly Durandot,

**ABSENTS :** Jean-Louis Millet, Françoise Robert, Régis Martin, Céline Palierne, Jacques Muyard, Herminia Elineau, Pascal Bruley, Isabelle Billard, Harry Lavanne,

**POUVOIRS :**

Monique Lanaud a donné pouvoir à Yves Poète, Jean-Louis David a donné pouvoir à Michel Colomb, Thierry Grenard a donné pouvoir à Jean-Marc Rubat du Merac, Philippe Passot a donné pouvoir à Jacques Lançon, Jérôme Grenard a donné pouvoir à Isabelle Heurtier, Jean-Paul Bernasconi a donné pouvoir à Laurent Plaut, Roger Morel-Fourrier a donné pouvoir Bruno Dutel, Nelly Durandot a donné pouvoir à Alain Waille

Soit 44 présents et 8 pouvoirs soit 52 votants

La convocation pour la séance du 8 avril 2015 datée du 2 avril 2015, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint Claude.

-----ooOoo-----

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 19 h 15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations et des excuses.

Isabelle Heurtier et Jean-François Demarchi se proposent pour assurer les fonctions de secrétaires de séance, ils sont élus à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**0 PREAMBULE**

Frédéric Ollitrault sollicite auprès de Raphaël Perrin et en préambule une intervention auprès des conseillers communautaires.

Raphaël Perrin valide cette demande et l'invite à débiter son propos.

Frédéric Ollitrault souhaite, suite à différentes sollicitations des journalistes, éclaircir sa position suite aux dernières élections départementales. Il rappelle que son engagement était un engagement au service d'un territoire et que son positionnement au titre du second tour s'est fait à titre personnel et non pas au

nom d'un parti. Il considère pour sa part que la candidature de Jean Louis Millet représente bien un positionnement de ce binôme sous l'étiquette bleue marine. Le département du Jura compte désormais parmi ses rangs des représentants du Front National. Pour sa part, son positionnement au sein du conseil communautaire restera le même et au service d'un territoire dans son ensemble. Il remercie par ailleurs le président Perrin d'accepter de porter l'intercommunalité dans ces conditions.

Raphael Perrin lui demande s'il souhaite ajouter des éléments à son propos. Dans la négative il invite les conseillers communautaires à débiter l'ordre du jour.

## **1 COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

Raphaël Perrin présente les délibérations prises par le bureau de la Communauté de communes le 4 mars 2015 :

### Délibérations du bureau du 4 mars 2015

- Les Dolines : Association Loisirs et Solidarité des Retraités du Jura
- Garantie d'emprunt à l'OPH de Saint-Claude pour des travaux de rénovation sur deux immeubles situés 15 à 18 rue Henri Dunand et du 2 au 6 rue du Général de Gaulle-Commune de Saint Claude
- ACCEP / TADEO : dommage ouvrage
- Unité touristique nouvelle : désignation de nos représentants (titulaire et suppléant)
- Médiathèque tête de réseau : tests d'étanchéité à l'air
- Médiathèque tête de réseau : mur mitoyen
- Médiathèque tête de réseau : mission complémentaire au marché de contrôle technique

Raphaël Perrin présente les décisions qu'il a prise durant cette période afin de faire face au fonctionnement de la structure :

### Décisions prises par le Président du n°01-2015 au n°05-2015

- Convention de mise à disposition de matériel à la Fanfare du Haut-Jura
- Musée de l'Abbaye donations Guy Bardone-René Genis : prix de vente des lithographies et des parutions Guy Bardone-René Genis
- Fixation du prix de vente du livre Françoise Pétrovitch
- Adhésion aux services mutualisés du service informatique du SIDEC pour les collectivités et établissements public du Jura
- Avenant relatif à la mission d'accompagnement à la définition et à l'implantation du mobilier et de la signalétique de la médiathèque tête de réseau

Le président sollicite les conseillers communautaires afin de savoir s'ils ont des remarques ou précisions concernant ces délibérations ou décisions. Aucune remarque n'est formulée.

## **2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 FEVRIER 2015**

Raphaël Perrin demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du dernier conseil communautaire du 18 février 2015. Sans remarque préalable, il soumet le présent compte rendu à l'approbation des conseillers communautaires. Celui-ci est adopté à l'unanimité (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention)

## **3 ADMINISTRATION GENERALE**

### **3-1 Rapport d'activités 2014**

Le Président présente le rapport d'activité établi tous les ans par les services communautaires. Il retrace les décisions et actions engagées dans chaque domaine de compétences de l'intercommunalité.

Il rappelle à ce titre que les communes ont également obligation d'en faire part lors de leurs conseils municipaux. A ce titre Raphaël Perrin indique que le bilan d'activité sera transmis par voie électronique ainsi que le PowerPoint de présentation. En cas de besoin, les services et élus se tiennent à disposition des communes pour les aider à remplir cet exercice.

L'ensemble des grands domaines de compétence de l'intercommunalité est passé en revue.

Jacques Lançon s'interroge sur la disponibilité d'une parcelle de la zone du Curtillet. Il est précisé que cette parcelle fait actuellement l'objet d'une promesse de vente et que nous ne pouvons par conséquent plus considérer la dite parcelle comme disponible.

Frédéric Ollitrault demande s'il est prévu de renouveler les mobiliers situés à l'intérieur des communes et qui retracent l'ensemble des sentiers de randonnée de la commune concernée. Raphaël Perrin précise qu'un accent particulier sera mis en avant cette année afin de finaliser les actions engagées pour le renouvellement de la signalétique randonnée. Dans ce cadre, les mobiliers concernés seront revus et remplacés lorsque cela s'avère nécessaire.

Frédéric Ollitrault souhaiterait également savoir ce qu'il advient de la mutualisation des services. Le président indique que, comme cela a été arrêté lors de la dernière réunion des maires, ce travail sera engagé en interne sur la partie collecte de l'existant. L'objectif est de pouvoir disposer de ces éléments pour l'automne.

Aucune autre remarque ou question n'étant formulée, le président soumet à l'approbation des conseillers communautaires le présent compte rendu.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention) approuve le rapport d'activité.

#### **4 PERSONNEL**

#### **5 FINANCES**

##### **5-1 Création d'un budget annexe « zone de Chambouille »**

Raphaël Perrin, suite aux démarches engagées lors du dernier conseil communautaire et dans le cadre des compétences de l'intercommunalité propose d'étendre la zone d'activités de Molinges-Chambouille 2 afin de faire face aux demandes d'implantations industrielles. Pour cela, et afin de disposer d'un budget relatif à cette opération, il sollicite les conseillers communautaires pour la création d'un budget annexe Chambouille.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention) accepte cette proposition et autorise le président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

##### **5-2-1 Budgets primitifs 2015 : présentation et adoption du budget principal, des budgets annexes et des demandes de financements associés**

Raphaël Perrin propose aux conseillers communautaires une présentation détaillée des budgets permettant à chacun d'apprécier les évolutions sur plusieurs années et comparant à chaque fois le budget primitif proposé et le compte administratif de l'année constaté.

Il rappelle que sur l'ensemble des budgets présentés des financements sont associés à la réalisation de certaines opérations et qu'il conviendra en même temps d'approuver les demandes de financements correspondantes par délibérations.

Ces budgets traduisent :

- \*une organisation différente des services
- \*une anticipation de la baisse de ressources en provenance des dotations de l'Etat grâce à :
  - la réduction des dépenses réelles de fonctionnement
  - la maîtrise de la masse salariale
  - une étude confiée à Ecofinance sur l'optimisation de la fiscalité locale
  - la mise en place d'un pacte financier et fiscal
  - des investissements maîtrisés au service de tous les habitants du territoire de la Communauté de Commune Haut-Jura Saint-Claude

Le budget primitif est une prévision donc toutes les sommes inscrites ne seront pas obligatoirement dépensées.

D'une manière générale chaque commande aussi bien en fonctionnement, qu'en investissement sera étudiée avant d'être engagée.

**Les grandes lignes développées sont les suivantes :**

##### **A) Le budget principal :**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 15 252 181 € dont 1 627 107 € de virement à la section d'investissement qui financent les dépenses d'investissement, ainsi que 716 000 € d'amortissement.

Par ailleurs 400 000 € sont inscrits en dépenses imprévues.

La contribution au SDIS est évaluée à 944 279 €, celle du SMAAHJ à 130 000 €, celle du SICTOM à 1 852 000 €.

La participation au budget spécial de l'atelier des savoir-faire est maintenue à 180 000 €.

La subvention à l'EPIC-tourisme à 238 500 € qui correspond à 230 000 € pour le fonctionnement et 8 500 € pour l'investissement.

Les frais financiers sont prévus à 451 000 € et l'attribution de compensation aux communes à 4 365 000 €.

Les charges d'administration générale s'élève à 1 177 453 €, les frais de personnel (salaires+ charges) sont évalués à 2 798 621 €.

Les principales recettes de fonctionnement sont évaluées de la façon suivante :

Un résultat de fonctionnement reporté de 2 565 661 €, des produits domaniaux pour 574 050 €, les impôts ménages à 3 389 000 €, la contribution sur la valeur ajoutée de entreprises (CVAE) à 986 770 €, la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 1 849 000 €, la dotation d'intercommunalité à 600 400 € et la dotation de compensation à 1 810 000 €.

En ce qui concerne l'investissement, sont inscrites en dépenses :

Le sentier des savoir-faire (2<sup>ème</sup> phase)

L'aménagement de la cascade des moulins aux Bouchoux

L'aménagement des gorges de l'abîme

La médiathèque tête de réseau

Les travaux du gymnase du plateau du Lizon

La valorisation des chemins de randonnées et site d'activités nordiques

Les travaux du relais santé de la Pesse

Le génie civil des containers semi-enterrés sur les communes Lavans, Saint-Lupicin, Chassal

Les travaux de réfection du bâtiment Rue Lacuzon

En recettes figure un emprunt de 2 473 325 € et un virement de la section de fonctionnement de 1 627 107 €

Les subventions des différents programmes pour 2 053 639 €, l'amortissement des biens pour 716 000 €

Ainsi la balance du budget primitif 2015 se présente comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>Montant</b>
Chap 011 Dépenses à caractère général	1 177 453 €	Chap 002 résultat de fonctionnement reporté	2 565 661 €
Chap 012 Frais de personnel	2 798 621 €	Chap 013 atténuation de charges	4 000 €
Chap 014 atténuation de produits	4 365 000 €	Chap 70 produits domaniaux	574 050 €
Chap 65 autres charges courantes	3 714 000 €	Chap 73 impôts et taxes	8 944 270 €
Chap 66 charges financières	451 000 €	Chap 74 dotations et participations	2 811 200 €
Chap 67 charges exceptionnelles	3 000 €	Chap 75 autres produits de gestion courante	53 000 €
Chap 042 opérations d'ordre entre section	716 000 €	Chap 77 produits exceptionnels	0 €
Chap 022 dépenses imprévues	400 000 €	Chap 042 opérations d'ordre Transfert-sections	300 000 €
Chap 023 virement à la section D'investissement	1 627 107 €	Chap 78 reprises sur Amortissements et provisions	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 252 181 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 252 181 €</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Recettes d'investissement</b>	
Chap 040 opérations d'ordre de Transfert entre section	300 000 €	Chap 001 Excédents d'investissement	
Chap 15 autres provisions pour charges	0 €	Chap 10 dotations, fonds Divers et réserves	973 687 €
Chap 16 remboursement d'emprunt	931 000 €	Chap 13 subventions D'investissement	2 053 639 €
Chap 20 subventions d'équipement	52 000 €	Chap 16 emprunts et dettes assimilés	2 473 325 €
Chap 204 subventions d'équipements versées	217 800 €	Chap 021 virement de la Section de fonctionnement	1 627 107 €
Chap 21 immobilisations corporelles	923 220 €	Chap 040 opérations d'ordres entre section	716 000 €
Chap 23 immobilisations en cours	5 216 050 €	Chap 041 opérations patrimoniales	415 000 €

Chap 041 opérations patrimoniales	415 000 €		
Chap 020 dépenses imprévues	30 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>8 258 758 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 258 758 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>23 510 939 €</b>	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>23 510 939 €</b>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré (résultat des votes : 44 pour - 0 contre – 0 abstention) approuve le présent budget principal et autorise le président à signer toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre. Les délibérations nécessaires aux demandes de financements associés aux opérations inscrites au sein de ce budget sont également approuvées.

Le président remercie l'assemblée et propose de passer à la présentation et au vote du budget SPANC.

## **B) Les budgets annexes :**

### **1) Le budget annexe du SPANC, assujetti à la TVA**

Le président précise que le recrutement d'un agent afin d'assurer les missions de suivi de cette activité est programmé dans ce budget.

La balance générale du budget SPANC se présente comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses de Fonctionnement	178 710.00 €
Dépenses d'investissement	6 008.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>184 718.00 €</b>
Recettes de fonctionnement	178 710.00 €
Recettes d'investissement	6 008.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>184 718.00 €</b>

Nicole Pedroletti se félicite de cette prévision de recrutement. Elle rappelle le rôle de proximité et de conseil d'un agent dans ce domaine. Elle souhaite savoir si une date a été arrêtée pour l'arrivée de ce technicien. Le président lui précise que le poste est budgété pour 6 mois dans le présent budget. Il nous appartiendra par conséquent de lancer le recrutement dès que possible afin de pouvoir disposer de cet agent au début de cet été.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré (résultat des votes : 44 pour - 0 contre – 0 abstention) approuve le présent budget et autorise le président à signer toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre. Les délibérations nécessaires aux demandes de financements associés aux opérations inscrites au sein de ce budget sont également approuvées.

Le président remercie l'assemblée et propose de passer à la présentation et au vote du budget des activités économiques.

### **2) Le budget annexe activités économiques, assujetti à TVA**

**Ce budget concerne essentiellement toutes les activités économiques.**

Les frais pour les bâtiments sont évalués à 120 100 €, et 49 165 € pour les frais de l'opération OCMACS, les frais financiers à 151 300 €.

Il est également prévu une participation du budget général de 191 000 €.

En investissement, il est prévu de continuer les travaux de l'ex gendarmerie des Bouchoux pour ACCEO pour 1 196 663 €, et la fin de la plateforme Zone Nord de la Pesse pour 92 000 €.

La balance générale se présente comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses de Fonctionnement	579 004.00 €
Dépenses d'investissement	1 810 408.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 389 412.00 €</b>
Recettes de fonctionnement	579 004.00 €
Recettes d'investissement	1 810 408.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 389 412.00 €</b>

Laurent Plaut s'interroge sur la mise en place de la fibre optique sur la zone du Curtillet. Jean Daniel Maire rappelle que cette opération a été menée par le conseil général du Jura et que la zone du Curtillet a été retenue au titre des opérations pilotes. La fibre optique est désormais fonctionnelle et un courrier a été adressé en ce sens à tous les industriels de la zone.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré approuve le présent budget et autorise le président à signer toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre. Les délibérations nécessaires aux demandes de financements associés aux opérations inscrites au sein de ce budget sont également approuvées. (Résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention).

Le président remercie l'assemblée et propose de passer à la présentation et au vote du budget Chambouille.

### **3) Le budget annexe : Chambouille, assujetti à TVA**

Ce budget est assujetti à la TVA, afin de pouvoir gérer les stocks. La dépense est évaluée à 620 000 €.

La balance générale de ce budget se présente comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses de Fonctionnement	620 000.00 €
Dépenses d'investissement	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>620 000.00 €</b>
Recettes de fonctionnement	620 000.00 €
Recettes d'investissement	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>620 000.00 €</b>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré approuve le présent budget et autorise le président à signer toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre. Les délibérations nécessaires aux demandes de financements associés aux opérations inscrites au sein de ce budget sont également approuvées. (Résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention)

Le président remercie l'assemblée et propose de passer à la présentation et au vote du budget du lotissement Les Orchidées.

### **4) Le budget annexe du lotissement 'Les Orchidées'**

Il reste à vendre les parcelles 1,2,5 et 6 d'une superficie totale de 4 349 m2 au prix de 27 € HT le m2 soit pour un total de 117 423 €.

Toutefois, le déficit prévisionnel de ce budget sera de 170 574.97 € lorsque toutes les parcelles seront vendues.

La balance générale se présente comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses de Fonctionnement	66 897.00 €
Dépenses d'investissement	446 995.53 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>513 892.53 €</b>
Recettes de fonctionnement	66 897.00 €
Recettes d'investissement	446 995.53 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>513 892.53 €</b>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré approuve le présent budget et autorise le président à signer toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre. (Résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention)

Le président remercie l'assemblée et propose de passer à la présentation et au vote du budget du lotissement Fontaine Benoit.

#### **5) Le budget annexe du lotissement Fontaine Benoit à Molinges**

Il reste à vendre la parcelle n°14 pour une superficie de 2 740 m<sup>2</sup>, soit pour un montant de 140 316.16 € et il reste à payer 81 104.05 € pour l'acquisition des terrains, somme payée au budget principal puisqu'à l'époque ce budget n'existait pas. A terme, ce budget devrait s'équilibrer.

La balance générale se présente comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses de Fonctionnement	97 954.00 €
Dépenses d'investissement	91 482.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>189 436.00 €</b>
Recettes de fonctionnement	97 954.00 €
Recettes d'investissement	91 482.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>189 436.00 €</b>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré approuve le présent budget et autorise le président à signer toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre. Les délibérations nécessaires aux demandes de financements associés aux opérations inscrites au sein de ce budget sont également approuvées. (Résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention)

Le président remercie l'assemblée et propose de passer à la présentation et au vote du budget Maisons de Santé.

#### **6) Le budget annexe maisons de santé**

Il concerne essentiellement la maison de santé de Saint-Lupicin. La dépense d'investissement est évaluée à 992 223 €, financée par les subventions pour un montant 506 000 € et un emprunt de 486 223 € dont les annuités d'emprunt seront couvertes par les loyers aux professionnels de santé.

Ce budget sera à affiner par une décision modificative en fonction des résultats de l'appel d'offres et de l'avancement des travaux sur 2015.

La balance générale se présente comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses de Fonctionnement	1 800.00 €
Dépenses d'investissement	992 223.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>994 023.00 €</b>
Recettes de fonctionnement	1 800.00 €
Recettes d'investissement	992 223.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>994 023.00 €</b>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré approuve le présent budget et autorise le président à signer toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre. (Résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention)

Le président remercie l'assemblée et propose de passer à la présentation et au vote du budget du lotissement sur Le Monceau - Villard Saint Sauveur.

#### **7) Le budget annexe lotissement Le Monceau à Villard-Saint-Sauveur :**

Le président rappelle nos engagements sur ce lotissement dans le cadre de la fusion. Il est proposé de provisionner ici une somme permettant de recruter un maître d'œuvre afin d'affiner l'opération en termes de dépenses.

La balance se présente de la façon suivante :

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses de Fonctionnement	100 000.00 €
Dépenses d'investissement	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>100 000.00 €</b>
Recettes de fonctionnement	100 000.00 €
Recettes d'investissement	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>100 000.00 €</b>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention) approuve le présent budget et autorise le président à signer toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre.

Le président remercie l'assemblée et propose de passer à la présentation et au vote du budget du lotissement En Poset - Chassal.

### **8) Le budget annexe lotissement en Poset à Chassal**

Le président rappelle nos engagements sur ce lotissement dans le cadre de la fusion. Il est proposé de provisionner ici une somme permettant de recruter un maître d'œuvre afin d'affiner l'opération en termes de dépenses.

La balance se présente comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
Dépenses de Fonctionnement	100 000.00 €
Dépenses d'investissement	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>100 000.00 €</b>
Recettes de fonctionnement	100 000.00 €
Recettes d'investissement	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>100 000.00 €</b>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré approuve le présent budget et autorise le président à signer toutes les pièces relatives à sa mise en œuvre. Les délibérations nécessaires aux demandes de financements associés aux opérations inscrites au sein de ce budget sont également approuvées. (Résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention)

Le président remercie l'assemblée pour l'unanimité sur ces budgets. Il rappelle que cela constitue pour notre collectivité un moment important et que nous pourrions désormais engager cette année et mettre en œuvre ce budget dans les meilleures conditions possibles.

### **5-3-1 Budget primitif spécial de l'Atelier des Savoir-Faire 2015 : présentation et adoption - sollicitation DETR**

#### **La particularité de ce budget se traduit cette année en investissement par l'aménagement d'une pépinière d'artisans pour un montant de 404 000 €**

Raphaël Perrin rappelle qu'il appartient au conseil communautaire d'approuver le budget de l'Atelier des Savoir-Faire, régie à autonomie financière ; son conseil d'exploitation ayant donné un avis favorable le 7 avril 2015. Le président en présente la teneur.

Nicole Pedroletti fait part de sa satisfaction quant à ces projets d'investissement et s'interroge toutefois sur la présence de la salle de tir. Alain Mouret se charge de donner suite à cette demande et sollicitera le club concerné.

Le budget primitif 2015 de l'atelier des savoir-faire peut se résumer de la façon suivante :

Les charges à caractère général s'élèvent à 130 922 €. Le chapitre 012 'frais de personnel' à 123 751 €  
En définitive, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 291 673 €.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, les subventions de la Région se chiffrent à 13 050 €, les subventions de l'Etat à 3 600 € et la subvention de la chambre des métiers à 11 330 €. Les ventes de produits et des entrées sont évaluées à 79 600 €.

Avec ces éléments, la participation du budget principal pour équilibrer le budget de l'Atelier des Savoir-Faire est prévue à 180 000 €.

En section d'investissement il est prévu outre des achats de matériel pour l'Atelier des Savoir-Faire, un programme d'investissement correspondant à la création de deux ateliers au rez-de-chaussée pour un montant de 404 000 €, programme financée par de la DETR, une subvention de la Région et du Département et un emprunt de 110 250 €.

La balance du budget spécial de l'Atelier des Savoir-Faire se présente comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>Montant</b>
Dépenses de fonctionnement	291 673.00 €
Dépenses d'investissement	437 700.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>729 373.00 €</b>
Recettes de fonctionnement	291 673.00 €
Recettes d'investissement	437 700.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>729 373.00 €</b>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, (résultat des votes : 43 pour - 0 contre - 1 abstention François Casagrande)

- adopte le budget primitif 2015 du budget spécial de l'atelier des savoir-faire,
- autorise le président à mettre en œuvre le présent budget.

### **5-3-2 ASF : Création d'une pépinière d'artisans – approbation du projet de travaux et demande de subvention**

A travers la réhabilitation de locaux à l'Atelier des Savoir-Faire, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite offrir la possibilité aux artisans d'avoir des conditions d'installations techniques et économiques privilégiées. Elle poursuit également la démarche de développement conjoint des pôles économiques et touristiques de la structure.

Le projet consiste à restructurer une partie du sous-sol pour aménager deux locaux, proposés comme « ateliers tremplin ». Ces aménagements permettront aussi la mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité, que ce soit pour les artisans, que pour le public, qui pourra ainsi visiter les ateliers.

Des études de faisabilité ont été débutées en 2009, puis un maître d'œuvre a été désigné en 2012, M. Elie Bouche.

Aujourd'hui, le projet ayant été précisé, il est possible de poursuivre son développement. Il consiste à :

- la transformation d'atelier de stockage et de travail, en deux ateliers professionnels (environ 235 m<sup>2</sup> d'ateliers, de bureau et de stockage)
- la réduction de la surface de l'atelier menuiserie existant, avec la transformation induite, notamment la reprise technique et sa mise aux normes,
- la transformation et la création de sanitaires pour les artisans,
- l'amélioration énergétique de ces locaux, avec le remplacement des menuiseries et l'isolation intérieure,
- la mise en conformité de l'ensemble en matière d'accessibilité.

Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

Travaux	346 804 € HT
Maîtrise d'œuvre	39 882 € HT
Etudes préliminaires (amiante, géotechnie), Contrôle technique et missions connexes, coordination SPS	11 000 € HT
Divers et imprévus	5 000 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>402 686 € HT</b>

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude sollicite sur cette opération les financements suivants :

D.E.T.R.	35 %	140 940 € HT
----------	------	--------------

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide : (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention)

- d'approuver le projet d'aménagement de pépinière d'artisans, à l'Atelier des Savoir-Faire, à Ravilloles,
- de solliciter la DETR,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents utiles aux demandes de financements.

#### 5-4 Taxes locales : adoption des taux

Raphaël Perrin rappelle les taux de fiscalité ménage (habitation 12,17 %, foncière bâtie 3,38 % et foncière non bâtie 6,77 %) ainsi que le taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) de 22.02 %.

Le Président donne ainsi une estimation du produit attendu en 2015. Dans ces conditions et conformément au débat d'orientation budgétaire, il est proposé de maintenir ces taux.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention) vote le taux des taxes locales comme indiqué ci-dessus.

#### 5-5-1 Subventions aux associations : propositions 2015

Les statuts de l'office du tourisme Haut-Jura Saint-Claude (régis par les règles des établissements publics industriel et commercial) précisent en leur article 10-1 alinéa 3 « Dans un souci de cohérence, le conseil communautaire ne peut attribuer de subvention de fonctionnement à des tiers, seul l'office du tourisme en a la compétence ».

Raphaël Perrin reprend les critères d'attributions et l'intérêt économique et touristique de ces associations pour le territoire de Haut Jura Saint Claude.

Laurent Plaut indique qu'il existe davantage d'associations qui pourraient bénéficier de ces subventions. Raphaël Perrin rappelle que la compétence subvention n'existe pas et que les attributions ne peuvent se faire que dans le cadre de nos compétences et en la matière au travers de l'EPIC qui est lui seul décisionnaire. Cependant et afin de cadrer les demandes certains critères pourraient être avancés et permettre une meilleure gestion des demandes.

Jean-Yves Comby s'interroge sur le soutien de la CCHJSC à ce type d'évènement et les limites. Il pense qu'il est intéressant d'essayer d'encadrer ces demandes, cependant il aimerait que le travail soit poussé pour en mesurer les impacts.

Raphaël Perrin précise également que les entrées et inscriptions doivent être payantes et que ces associations doivent présenter un intérêt en termes de développement touristique sur le territoire. Il rejoint la proposition de Jean-Yves Comby quant à la nécessité d'affiner les critères.

Il est proposé d'affiner nos critères mais afin de permettre aux associations de disposer d'une réponse, de valider la liste proposée comme suit

Les subventions proposées à l'EPIC en fonction de l'intérêt touristique et économique des manifestations pourraient être les suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTION POUR</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION 2015</b>
La Forestière	Course la Forestière	3 000 €
Entente sportive de Septmoncel	Trail des 7 monts	556 €
Syndicat interprofessionnel du Bleu de Gex	Fête du bleu de Gex	200 €
Ski club de Saint-Lupicin		969 €
Comité des Fêtes les Bouchoux	Juraquette 2015	350 €
Haut-Jura ski	Exceptionnel	1 000 €
Union sportive la Pesse	FESTIVAL AZIMUT	2 976 €
Fanfare du Haut-Jura	130 ans de l'harmonie	200 €
Maison des Associations De Saint-Claude	Tour en Terre du Jura Les 11-12 juillet 2015	563 €
Association pour la promotion du VTT sur le massif du Jura	Enduro VTT	700 €
<b>TOTAL</b>		<b>10 514 €</b>

La présente somme sera versée à l'EPIC en charge de la gestion de cet aspect.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré valide la proposition qui sera faite à l'EPCI.  
(Résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention) ; une subvention correspondante sera transmise à l'EPIC pour gestion de ces demandes.

### 5-5-2 Participation à l'ADIL

Dans le cadre des missions d'information du public sur les droits et devoirs en matière de logement, il est proposé de donner suite à la demande de l'ADIL (l'Association Département d'Information sur le Logement) en versant une participation de 600 € pour 2015.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention) accepte de verser une subvention de 600 € à l'ADIL en 2015

### 5-6 Office de tourisme : taxe de séjour : modification de tarif

Le Président propose une modification tarifaire par rapport à la délibération du 18 février 2015, concernant les terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes pour un tarif de 0.40 € au lieu de, 0.20 €. Ce tarif de 0.40 € correspond au tarif appliqué avant la réforme et n'entraîne pas d'augmentation pour les usagers.

Il est proposé de maintenir les tarifs de la taxe de séjour à savoir :

Catégories d'hébergement	Tarif
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.90 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.70 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.40 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalents, ports de plaisance	0.20 €

De prendre acte des exonérations suivantes :

- \*Les personnes mineures,
- \*Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- \*Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- \*Les personnes qui occupent des locaux dont le montant du loyer est inférieur à 6.00 €

Il est proposé la perception de la taxe de séjour de la façon suivante :

- Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars : reversement le 20 avril
- Pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin : reversement le 20 juillet
- Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre : reversement le 20 octobre
- Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre : reversement le 20 janvier 2016

Suite à l'article L 2333-38, en cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe de séjour, l'EPIC adresse aux logeurs, aux hôteliers, aux propriétaires et aux intermédiaires mentionnés à l'article L 2333-33 ainsi qu'aux professionnels mentionnés au II de l'article L 2333-34 une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Faute de régularisation dans le délai de trente jours suivant la notification de cette mise en demeure, un avis de taxation d'office motivé est communiqué au déclarant défaillant trente jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition. Tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0.75 % par mois de retard.

Sachant que le mode de calcul sera pris par décision du Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude ;

De plus, il est proposé de mettre en place un paiement en ligne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré : (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention) :

- prend acte des nouvelles exonérations de la taxe de séjour
- accepte la tarification, la périodicité, le principe de la taxation d'office comme mentionnée ci-dessus
- décide de mettre en place un paiement en ligne pour cet impôt
- cette délibération remplace la délibération du 18 février 2015

### **5-7 SICTOM - TEOM 2015 : fixation du taux**

Monsieur le Président rappelle le taux de la taxe des ordures ménagères en vigueur en 2014 de 11.09 % et propose de reconduire ce taux en 2015 pour un produit de 1 798 701 €.

Monsieur le Président précise que le territoire des Hautes- Combes est soumis à la redevance des ordures ménagères voté le 10 décembre 2014.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention) accepte à l'unanimité de reconduire le taux de 11.09% de la taxe des ordures ménagères.

## **6 ECONOMIE**

### **6-1 ASF : Présentation du dossier de labellisation du Pôle d'Innovation pour l'Artisanat**

Raphaël Perrin fait part du projet de la Chambre Régionale de Métiers de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté et de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude de présenter un dossier de candidature à la labellisation de l'Atelier des savoir-faire en Pôle d'Innovation pour l'Artisanat (PIA) afin de faire bénéficier celui-ci d'un soutien à l'innovation et d'une interface avec les réseaux d'accompagnement consulaires et professionnels. Le travail du pôle économique de l'Atelier des Savoir-Faire devrait lui permettre d'obtenir cette labellisation ainsi que de nouveaux financements.

Raphaël Perrin propose un plan d'action sous 2 axes principaux :

- AXE 1 Développer la compétitivité des professionnels du secteur des métiers d'art par l'innovation (encourager l'innovation de produit par le design et favoriser l'innovation technique)

- AXE 2 Susciter une dynamique de coopération économique (expérimenter de nouveaux modèles d'économie collaborative et mutualiser les stratégies de commercialisation)

François Casagrande demande si cela figure au budget primitif. Laure Chervet lui indique que la demande de Labellisation correspond globalement aux actions habituellement engagées pour l'ASF ; Il est rappelé que dans ce cadre nous devons justifier de 3 ETP. Ce qui est le cas pour l'ASF ; bien sûr si cette labellisation se concrétise cela engendrera des modes de fonctionnement un peu différents pour l'ASF et peut être des possibilités de financement du fonctionnement de l'Atelier des savoirs- faire.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré : (résultat des votes : 43 pour - 0 contre - 1 abstention Casagrande) approuve la candidature de l'Atelier des Savoir-Faire à la labellisation Pôle d'Innovation pour l'Artisanat, le plan d'actions qui en résulte et autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

## **7 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LOGEMENT / HABITAT**

### **7-1 Maison de santé du plateau du Lizon : allotissement**

Le Président présente le résultat de l'analyse des offres du maître d'œuvre suite à la commission d'appel d'offres du 07.04.2015 et propose de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation de la maison de santé du plateau du Lizon.

N° du lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	VRD	SARL Goyard	39 343.49 €
2	Gros œuvre	GCBAT	81 209.19 €
3	Ossature bois charpente bardage	Les compagnons du bâtiment	189 515.55 €
4	Étanchéité élastomère	DAZY SARL	77 838.73 €
5	Menuiseries extérieures aluminium serrurerie	Paget	69 513.65 €
6	Menuiseries intérieures	Jura menuiserie	39 425.00 €
7	Platerie-peintures	Peinture Color	87 000.00 €
8	Plafond suspendu	Peinture Color	16 800.00 €
9	Electricité	Portigliatti	75 672.00 €
10	Plomberie-sanitaire	Nouveau SA	21 447.65 €
11	Chauffage ventilation	Nouveau SA	123 748.69 €
12	Forage	Mannfor (variante)	23 730.00 €
13	Chappe-carrelage	Gridello	32 591.89 €
14	Sols souples-parquet	Saint-Claude Moquette	16 498.34 €
15	Espace-vert	ID Verde Jura	2 393.34 €
	<b>TOTAL</b>		<b>896 725.52 €</b>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré : (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention) valide la proposition d'allotissement qui lui est faite et autorise le président à lancer les ordres de services correspondants afin d'enclencher l'opération.

## **8 ENVIRONNEMENT**

### **8-1 TEPOS : présentation du projet et validation de notre candidature**

Raphaël Perrin présente l'appel à projets TEPOS (Territoire à Energie Positive) lancé par l'ADEME, l'Etat (DREAL) et la Région Franche-Comté.

Pour notre part il est proposé de déposer une candidature groupée Parc Naturel Régional du Haut-Jura, pour 4 communautés de communes : Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud, Haut-Jura Arcade et La Grandvallièrè.

A travers la démarche TEPOS, l'ambition de la Communauté de Communes, en synergie avec le PNR du Haut-Jura, est :

- D'engager un projet de territoire structuré et ambitieux en matière d'énergie et de climat à l'échelle de son territoire ;
- De participer à la mise en cohérence des projets de chaque communauté de communes candidate, à l'échelle du PNR du Haut-Jura ;
- De faire des projets de territoire, des outils opérationnels et efficaces de mise en œuvre du Plan Climat Energie pour atteindre les objectifs ambitieux fixés en matière de transition énergétique.

Une enquête a été réalisée auprès des 28 communes membres afin de recueillir leurs attentes en termes d'actions à engager :

- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments – collectivités (travaux de rénovation...)
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments – particuliers (espace info énergie décentralisé...)
- Sobriété de l'éclairage public (rénovation du matériel, mise en place de l'extinction/abaissement...)
- Mobilité (schéma directeur des déplacements doux...)
- Energies renouvelables (sensibilisation sur le potentiel solaire, projet éolien...)
- Actions de sensibilisation à destination notamment du grand public.

Le Président indique que la sélection sera en mai 2015 pour débiter en juillet 2015.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré : (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention) accepte de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets TEPOS.

## **9 PATRIMOINE / BATIMENTS**

## **10 TOURISME**

### **10-1 Office de tourisme : présentation et approbation du CA 2014**

Raphaël Perrin rappelle que le conseil communautaire doit approuver le compte d'administratif de l'Office du tourisme Haut-Jura Saint-Claude (EPIC) approuvé le 30 mars 2015 par leur comité d'administration.

Le compte administratif 2014 peut se résumer ainsi :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Chap 011 charges à Caractère général	151 988.44 €	Chap 013 atténuations de charges	11 123.88 €
Chap 012 Frais de personnel	295 347.23 €	Chap 70 ventes de produits	125 650.81 €
Chap 65 autres charges	204.75 €	Chap 74 subventions de fonctionnement	288 613.00 €
Chap 67 charges exceptionnelles	4 802.00 €	Chap 75 autres produits de gestion courante	46 985.34 €
		Chap 002 résultat de fonctionnement reporté	5 149.49 €
<b>TOTAL</b>	<b>452 342.42 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>477 522.52 €</b>

**Soit un excédent de 25 180.10 €**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré : (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention) adopte le compte administratif 2014 de l'office de tourisme.

## **11 SPORTS ET ASSOCIATIONS**

## **12 CULTURE**

### **12-1 Musée de l'Abbaye donations Guy Bardone-René Genis-Programmation 2015 - demande de subvention**

Le Président propose de solliciter une subvention auprès de la DRAC Franche-Comté de 20 000 € afin de financer une partie de l'exposition 2015 Pierre Lesieur au musée de l'abbaye donations Guy Bardone-René Genis du 19 juin au 27 septembre 2015, il s'agit de la première exposition personnelle de l'artiste depuis son décès en 2011, exposition soutenue par la Fondations Bardone-Genis sous l'égide de la Fondation de France.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré : (résultat des votes : 44 pour -0 contre - 0 abstention) autorise le Président à solliciter les financements de la DRAC Franche-Comté pour un montant de 20 000 €

### **12-2 Musée de l'Abbaye donations Guy Bardone-René Genis-Programmation 2015 - demande de subvention**

Raphaël Perrin propose dans le cadre du soutien à l'emploi du service des publics et afin d'aider au bon fonctionnement du musée de l'Abbaye donations Guy Bardone-René Genis, notamment pour les ateliers dans le pavillon pédagogique qui accueillent tout au long de l'année tous types de publics, de solliciter une subvention de la DRAC de 5 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat des votes : 44 pour - 0 contre - 0 abstention) autorise le Président à solliciter les financements de la DRAC Franche-Comté pour un montant de 5 000 €

## **13 SPANC / DEVELOPPEMENT DURABLE**

## **14 QUESTIONS DIVERSES**

### **14-1 Motion pour le maintien de classes sur le territoire Haut-Jura Saint-Claude**

L'Éducation Nationale a pris un certain nombre de mesures qui touchent directement le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude en matière d'éducation.

Il est inutile de rappeler que l'éducation nationale joue un rôle extrêmement important auprès des populations, il s'agit d'un service public auquel tant les élus que les administrés sont très attachés.

Par ailleurs ce service public a un caractère éminemment important en matière d'aménagement de territoire pour lequel la Communauté de Communes a compétence ainsi qu'en matière d'activités économiques qui, là aussi, constitue l'une des compétences de la Communauté de Communes.

En ce qui concerne la suppression d'une classe:

- à l'école maternelle Mouton à Saint-Claude
- à l'école primaire à Pratz
- à l'école primaire de Viry

Et la suppression d'un demi-poste pour les langues vivantes

Si ces fermetures peuvent s'inscrire dans une logique démographique, elles ne peuvent intervenir sans concertation ni préavis.

Il est proposé à l'Inspection Académique de surseoir à l'ensemble des suppressions de classes envisagées, telles qu'elles sont prévues actuellement et demande le maintien des postes d'enseignants concernés.

Cette motion de soutien sera adressée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Jura, Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, ainsi qu'aux parlementaires du Jura.

La communauté de communes Haut Jura Saint Claude sollicite une réunion de concertation avec les élus locaux à laquelle seraient également associés Monsieur le Président du Conseil Général du Jura, Madame la Présidente du conseil Régional de Franche-Comté.

Le conseil communautaire prend cette motion contre la suppression des classes et postes d'enseignants sur le territoire de la communauté de communes Haut Jura Saint Claude.

### **14-2 Répartition des sièges au conseil communautaire**

Bernard Mutin s'interroge sur la modification de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire et souhaiterait connaître les modalités de recomposition du conseil communautaire.

Laure Chervet fait un rapide rappel de la situation actuelle :

1. Un arrêté préfectoral en date du 25.10.2013 fixait la composition du conseil communautaire suite à un accord local (62 délégués). Les communes ont validé la présente proposition d'accord local.
2. Par décision n°2014-405 QPC Salbris du 20.06.2014, le conseil constitutionnel a invalidé les dispositions du code général des collectivités territoriales qui permettent l'adoption d'accords locaux.
3. Dès le renouvellement partiel ou intégral d'un conseil municipal d'une commune membre d'une communauté de communes, il appartient au Préfet de modifier l'effectif des conseillers communautaires attribué à chaque commune. Pour nous cas de Ravilloles : élections complémentaires.

La nouvelle composition du conseil communautaire est arrêtée en application des dispositions prévues à l'article 5211-6-1 du CGCT par répartition des sièges entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. **Toutes les communes ne disposeront plus que d'un siège sauf Lavans, Saint-Lupicin qui conservent leurs 4 délégués et Saint Claude qui passe de 12 à 22 délégués. Le nombre de délégués communautaire pour Haut Jura Saint Claude sera désormais de 55 délégués.**

Pour les communes de plus de 1000 habitants qui se voient attribuer des sièges supplémentaires, les **conseillers communautaires élus en mars continuent de siéger**. Les conseils municipaux concernés (Saint-Claude pour nous) **sont appelés à élire en leur sein les titulaires des sièges supplémentaires**.

Concernant la commune de Saint-Claude, le b du 1° de l'article L5211-6-2 du CGCT prévoit expressément que lorsqu'il est nécessaire de pourvoir des sièges supplémentaires, les conseils communautaires sont élus par le conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste paritaire, La répartition des sièges est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

**Pour les communes dont le nombre de délégué n'est pas modifié, les mandats sont maintenus.**

**Pour les communes dont le nombre de délégué diminue, le délégué le moins bien placé dans l'ordre du tableau perd son mandat. Le suppléant est nommé dans l'ordre du tableau.**

**Cette nouvelle répartition n'implique pas de réélire le président, les vices présidents et les autres membres du bureau car ces fonctions sont attachées au mandat de conseiller communautaire**, lequel n'est pas remis en cause par la nouvelle répartition des sièges.

Jean- François Demarchi fait part de son désaccord quant à cette nouvelle répartition sans accord local car elle ne tient à son sens pas compte de l'esprit dans lequel s'est fait la fusion il y a quatre ans. Il demande à ce qu'une proposition d'accord local soit étudiée.

Il est rappelé que la loi autorise à nouveau le principe d'accord local dans la limite de + ou 20% de la proportion de la population dans la population globale. Une proposition sera étudiée en ce sens.

Madame Véronique Beaud s'interroge sur les représentants de la communauté de communes et les délégations notamment au sein de l'office du tourisme. Raphael Perrin précise qu'effectivement si des délégués communautaires sont appelés à ne plus l'être alors qu'ils sont également représentant de la communauté de communes au sein de l'EPIC, nous nous devons alors de procéder à une nouvelle nomination de nos délégués.

#### **14-3 Fonds de concours**

Nicole Pedroletti demande qu'elle sera le montant des fonds de concours en 2015. La Communauté de Communes attend la notification du FPIC, afin de pouvoir se prononcer.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 22h10



Isabelle Heurtier  
Secrétaire

Raphaël Perrin  
Président

Jean-François Demarchi  
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,

Le 16 avril 2015

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.